

Identification du patient



Certains éléments permettent d'identifier le patient sans avoir besoin de collecter son nom ou prénom.

Une personne peut être identifiée :

- Directement (exemple son nom et prénom)
- Indirectement (exemple : un identifiant, un numéro de téléphone, une donnée biométrique, plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique,)

L'identification d'une personne physique peut être réalisée :

- À partir d'une seule donnée (INS*, numéro de sécurité sociale, ...)
- À partir d'un ensemble de données (exemple : une femme vivant à telle adresse, date de naissance, ...)

*L'Identité Nationale de Santé (INS) permet de disposer d'une identité unique, pérenne et partagée par tous les acteurs de santé d'un même patient. Il comporte 5 traits obligatoires permettant de créer une identité : nom de naissance, premier prénom de naissance, date de naissance, sexe et code INSEE du lieu de naissance.